INFANTERIE DE LIGNE

Officiers, 1804-1815

ARMÉE FRANÇAISE — PLANCHE N° 62

Tous les règlements et ordonnances donnant aux officiers le même uniforme que celui de la troupe, en drap fin avec les boutons et accessoires dorés ou argentés, ceux de l'infanterie devaient porter l'habit, la veste et la coiffure des mêmes couleur et forme que ceux de leurs soldats, mais de meilleure qualité, avec les boutons et la passementerie dorés, les insignes des grades respectifs, les accessoires de la coiffure plus luxueux et un armement particulier.

L'habit uniforme bleu avec les revers et les retroussis blancs liserés de rouge, les parements et le collet rouges liserés de blanc, les pattes de parements bleues liserées de rouge, les poches en travers simulées par un passepoil rouge, a déjà été décrit planche 3. Toutefois, la mode avait apporté des modifications dans la coupe qui se firent sentir plus tôt chez les officiers que dans la troupe: revers plus ouverts, basques plus étroites et retroussis factices.

Si de nombreux portraits nous permettent de suivre cette évolution, il est plus difficile de connaître les ornements placés sur les retroussis. On y posait des aigles, des chiffres, des étoiles, ou des N couronnés brodés en or; bien souvent ils étaient dépourvus de toute ornementation.

Bien que la grenade brodée en canetille ait été, en principe réservée aux officiers de grenadiers, les officiers supérieurs la portaient également, mais plus riche et rehaussée de paillettes.

Le cor de chasse brodé en or était l'apanage des officiers de voltigeurs qui se distinguaient, en outre, par le collet chamois à leur habit et à leur surtout.

L'essai d'habit blanc, qui eut lieu en 1807 et n'eut pas de suite, amena plus de diversité dans la tenue des officiers, et beaucoup d'entre eux se firent confectionner un habillement aux nouvelles couleurs, même quand leur régiment ne devait pas en faire l'essai.

Nous connaissons plusieurs portraits représentant cette nouvelle tenue, et l'un d'eux nous apporte la réponse à une question déjà posée, relative aux parements; avaient-ils une patte?

En effet, grâce à un portrait d'officier du 22e de ligne nous pouvons affirmer que le règlement n'en prévoyait pas; néanmoins, des vêtements authentiques et des portraits d'officiers des 18e et 53e nous montrent qu'elle existait bien — question d'interprétation d'un texte laconique.

Le portrait d'officier du 22e déjà mentionné présente cette particularité d'avoir la poche en long et les boutons, épaulettes et passementerie du shako en or, alors qu'ils devraient être en argent. Il est vraisemblable que ces accessoires étaient ceux de l'ancienne tenue.

En tenue journalière, en route et en campagne, on préférait à l'habit, le surtout fermé sur la poitrine au moyen d'une rangée de boutons, le plus souvent au nombre de 9.

C'est avec ce vêtement, moins coûteux, que les officiers sont généralement représentés, soit dans les portraits, soit dans les suites de dessins contemporains.

Si le surtout a toujours eu à peu près la même coupe, il présente, néanmoins, bien des variantes dans ses détails.

Le plus souvent il était entièrement bleu avec collet, parements en botte et retroussis de même couleur, les officiers de voltigeurs seuls ayant le collet chamois.

Nous trouvons aussi le collet rouge pour tous les officiers autres que ceux de voltigeurs. Des documents dignes de foi montrent des surtouts à collet et parements rouges, à collet chamois et parements rouges pour les officiers de voltigeurs, les collets de couleurs étant de préférence liserés de bleu; néanmoins, nous voyons aussi des surtouts liserés d'écarlate aux devants et aux basques avec collet et parements rouges liserés de blanc. Il y eut même des parements découpés en pointe, forme peu usitée dans l'infanterie de ligne.

Lors de l'essai d'habillement en blanc, le surtout bleu fut conservé.

A la fin de l'Empire, le manuscrit dit « de Sauerweid » montre encore le surtout entièrement bleu à collet rouge ou jaune.

Les ornements de retroussis étaient les mêmes que ceux de l'habit.

La veste en drap blanc qui accompagnait l'habit pouvait être également portée avec le surtout, que seule une petite partie des basques dépassait. Le plus souvent elle était remplacée par un gilet rond, sans basques, totalement invisible.

La culotte blanche était également portée avec le surtout, concurremment avec la culotte bleue, moins salissante.

En campagne et en route, outre la culotte blanche ou bleue, les officiers ont porté le pantalon long et ample, par dessus la botte, de couleur bleue ou grise. On en rencontre garnis de peau entre les jambes.

Par temps froid, les officiers faisaient usage d'une redingote bleue, croisée sur la poitrine, à deux rangées de boutons d'uniforme; elle était portée en petite tenue, pouvait tenir lieu de capote en campagne et en route et être munie de passants d'épaulettes.

D'autres vêtements furent utilisés, tels la capote-manteau plus ample que la redingote, complétée ou non d'une rotonde fixe ou amovible et la pèlerine ample, agrafée au col, munie d'une chaînette et de deux rosaces à crochets.

Généralement ces vêtements étaient en drap bleu, mais la redingote grise ou beige a pu être utilisée au cours des campagnes; bien souvent cette dernière avait ses boutons recouverts d'étoffe et était dépourvue de passants d'épaulettes.

Redingote, capote-manteau ou pèlerine, roulées et portées en sautoir, protégeaient efficacement l'officier au cours des combats.

La coiffure des officiers d'infanterie fut d'abord le chapeau porté dans toutes les tenues, sauf par les officiers de grenadiers quand ceux-ci avaient le bonnet à poil.

Selon la fantaisie individuelle et peut-être suivant les ordres des colonels, le chapeau se plaçait sur la tête en bataille, en colonne ou en demi-colonne.

En plus de sa ganse de cocarde en galon ou en torsade d'or, il pouvait être garni de cordonnets en or sur ses ailes et avoir des floches en or à franges, selon le grade, dans ses cornes. Un pompon de forme variable, lenticulaire, sphérique ou en carotte, parfois agrémenté d'une houppe, le complétait.

Ce pompon, blanc pour les officiers de l'état-major, était à la couleur de leurs compagnies pour les autres.

Dans beaucoup de régiments, le chapeau recevait pour la grande tenue un plumet plus ou moins volumineux, blanc pour les officiers de l'état-major, vert et jaune pour ceux de voltigeurs. Les fusiliers ont même pu avoir un plumet de couleur variable selon les compagnies.

Au début de l'Empire et dans presque tous les régiments, les officiers de grenadiers portaient, en grande tenue et en tenue de service, un bonnet à poil de mêmes forme et proportions que celui de la troupe avec la plaque dorée, le cordon et la croix du fond en passementerie d'or et le plumet écarlate.

Dans les compagnies de grenadiers dépourvues de bonnet, le chapeau était orné du plumet écarlate pour la grande tenue.

Lorsqu'en 1807 le shako fut adopté pour toute l'infanterie, le chapeau fut conservé comme coiffure de petite tenue.

Le shako primitif, de forme basse, avait un galon d'or à son bord supérieur et très souvent des chevrons latéraux en même métal, un cordon natté en passementerie d'or et une plaque dorée en forme de losange portant l'aigle et le numéro du régiment. Presque aussitôt sa mise en service, une plaque à aigle écoupé posé sur un soubassement très étendu, fut adoptée par beaucoup de régiments.

En grande tenue, il était surmonté d'un plumet, tout au moins pour l'état-major et les compagnies d'élite. Enfin, pour mieux l'assujettir, il lui fut ajouté des jugulaires à écailles dorées.

Le shako resta la coiffure de tenue de service jusqu'à la fin de l'Empire, mais il augmenta de hauteur; il y eut plusieurs modèles de plaques, le galon supérieur en velours noir brodé d'or remplaça souvent le galon plein, les rosaces de jugulaires furent timbrées de grenades, d'étoiles ou de cors selon les compagnies, voire même de têtes de lion et il y eut une grande diversité dans la forme et la couleur des pompons.

Le plus souvent, en route et en campagne, les officiers laissaient leurs shakos et bonnets à poil dans leurs bagages et se coiffaient du chapeau. Toutefois, à la fin du régime impérial, le shako semble avoir été de plus en plus porté en campagne. Pour en assurer la conservation, on le recouvrait d'un étui en toile huilée.

En petite tenue, les officiers portaient le bonnet de police bleu, de même forme que celui de la troupe, avec galon, gland et cordonnets en or; ceux des compagnies d'élite portaient, sur le devant, une grenade ou un cor brodés en or.

D'autres coiffures de petite tenue ont également été en usage, tel le phécy, sorte de képi élevé dépourvu de visière, la konfédératka et la calotte à la russe.

Les officiers montés portaient la botte à l'écuyère, alors que ceux non montés utilisaient la botte à revers ou à retroussis. Les uns et les autres ont également porté la botte à la Souvarov découpée en cœur par devant, quelquefois ornée d'un gland en passementerie dans l'échancrure.

Nous ne pensons pas que les officiers utilisaient les guêtres pour les revues et les parades, mais en campagne, ils ont pu remplacer leurs bottes défectueuses par des souliers et des guêtres de troupe.

La tenue de ville et de cérémonie comprenait l'habit ou le surtout, la veste en basin ou en casimir, la culotte en casimir ou en nankin, les bas et les souliers à boucles d'argent; bas de coton ou de fil blanc l'été, bas en laine bleue ou noire l'hiver, portés avec une culotte en drap bleu ou noir

Par temps froid, la redingote se plaçait par dessus l'habit ou le surtout.

L'équipement des officiers d'infanterie se composait du baudrier porte-épée ou porte-sabre, du ceinturon de dessus et du ceinturon de dessous.

Sous les armes, les officiers non montés devaient utiliser réglementairement le baudrier porte-épée et ceux des compagnies d'élite le baudrier porte-sabre, ces deux objets étaient de même forme et différaient seulement par les dimensions du passant destiné à contenir le fourreau. Le baudrier porte-épée d'officier, institué en 1776, a été confirmé par tous les règlements, y compris celui de 1812.

Les officiers montés devaient porter le ceinturon sur la veste; il se fermait au moyen d'une plaque et était muni d'un porte-épée, qui, selon sa forme, permettait de porter l'épée verticalement ou légèrement inclinée vers l'avant.

Les prescriptions réglementaires ont été maintes fois rappelées dans les livres d'ordres et les inspections. Néanmoins, il y avait beaucoup d'entorses faites au règlement et nous voyons très souvent les officiers subalternes porter le ceinturon au lieu du baudrier, particulièrement en campagne. Ceinturon étroit, porté sous la veste, ceinturon de dessus à plaque carrée ou ronde avec attributs, confectionné en cuir rouge, noir ou vert, quelquefois galonné, le plus souvent piqué d'or, ou même brodé, la variété en était très grande.

Les officiers montés se livraient à la même fantaisie et certains d'entre eux avaient adopté le ceinturon à bélières et le sabre de cavalerie.

L'épée uniforme d'officier semble être celle que nous représentons figure 9; c'est un modèle que nous rencontrons souvent et il figure sur de nombreux portraits. Lame demi-espadon, terminée en langue

de carpe; monture en bronze doré, pommeau en forme de casque, fusée en filigrane, pièce de garde sans pas d'âne à double quillon, branche s'ajustant au pommeau par un crochet, garde en forme de cœur se terminant en fourche légèrement recourbée à l'avant, fourreau à deux garnitures, chape avec bouton et bout.

Bien d'autres épées ont été utilisées, qui découlaient plus ou moins de l'épée réglementaire; plus légères et plus ou moins ornementées, elles présentent une grande variété dans la forme du pommeau, dans les ciselures de la branche principale formant quillon, de la demi-coquille extérieure, ou des deux, de la chape et du bout de fourreau.

L'épée du modèle intermédiaire n'a plus de garde plate, mais à sa place deux demi-coquilles, l'une extérieure recourbée vers la lame, l'autre intérieure relevée en sens inverse.

Les officiers des compagnies d'élite étaient, en principe, armés du sabre; toutefois, dans la pratique, ils ont souvent porté l'épée du modèle général.

Le sabre avait une lame longue de 70 à 77 centimètres à légère courbure, bleuie et gravée au 1/3e, monture en bronze doré, pommeau à douille à section ovale ou octogonale légèrement courbé en avant, calotte ovale à côtes, garde à une seule branche formant croisière et quillon légèrement recourbé, oreilles en losange, poignée en ébène quadrillé, fourreau à garnitures dorées (fig. 10).

La figure 12 représente un autre modèle, plus tardif.

En tenue de service, la dragonne était en or à franges en torsades ou à graine d'épinard, selon le grade; en petite tenue, les officiers pouvaient utiliser la dragonne en fil blanc.

Les règlements et ordonnances donnaient aux officiers d'infanterie une paire de pistolets de gendarmerie. Si les officiers montés disposaient des fontes de la selle pour les porter, il ne semble pas que les officiers subalternes aient eu la même possibilité, à moins de les placer dans les poches des basques de leurs vêtements.

Sous les armes, les officiers portaient un hausse-col doré, orné d'attributs variés et muni de deux cordonnets à macarons en argent, destinés à les attacher aux boutons des épaulettes.

Dès l'avènement de l'Empire, l'aigle fit son apparition. Si, à son début, il put être placé en surcharge sur des attributs plus anciens, il fut bientôt seul à occuper le centre du hausse-col.

L'aigle primitif, très lourd et d'un mauvais dessin, porta un écusson à numéro sur la poitrine (fig. k), ensuite il fut plus élégant, encadré de deux palmes avec écusson nu ou à numéro (fig. i); il existe de nombreuses variantes de ce dernier modèle.

Nous trouvons aussi l'aigle posé sur un médaillon ovale ou sur un écusson, destinés à recevoir le numéro du régiment, brochant sur une couronne de chêne et de laurier (fig. j); enfin l'aigle seul, ou entouré d'une double branche de chêne et de laurier, sans écusson ni numéro, qui semble pouvoir être attribué à beaucoup de corps de troupe à pied.

En outre, les officiers de grenadiers ont pu adopter la grenade seule ou encadrée de palmes (fig. l), voire même une grenade dont la bombe portait le numéro, tandis que ceux de voltigeurs avaient le cor ou l'aigle écussonné dans un cor (fig. m).

Bien qu'aucun règlement ne le mentionne, les officiers montés utilisaient le harnachement à la française. La selle recouverte de drap bleu, munie de fontes avec bout en métal doré, était complétée d'une housse de pied et d'une paire de chaperons en drap bleu, bordés d'un galon d'or pour les chefs de bataillons, ou de deux, le plus étroit à l'intérieur, pour les colonels. Le numéro pouvait être ajouté dans les angles postérieurs de la housse.

La bride en cuir noir avait ses boucles et passants dorés, le mors en acier, à bossettes dorées, le filet de parade en galon d'or et le filet ordinaire en cuir noir. En tenue ordinaire et en route, la selle était recouverte d'une enveloppe en basane.

Certaines suites de soldats de carton découpés donnent également la housse et les chaperons en drap rouge et, après l'adoption de l'habit blanc, ils les représentent de la couleur distinctive du régiment; c'est possible quand cette couleur était soutenue, mais peu vraisemblable avec le jaune ou le rose.

Nous pensons au contraire que les officiers montés ont conservé leur harnachement antérieur avec housse et chaperons bleus, quelle qu'ait été leur nouvelle couleur distinctive.

Dès la fin du 18e Siècle, la plupart des officiers montés de l'infanterie avaient déjà ces accessoires en drap bleu et en 1819, une circulaire ministérielle attribua uniformément cette couleur à ceux des légions départementales.

Le manuscrit du règlement de 1812 donnait aux officiers l'habit agrafé jusqu'à la ceinture à basques longues, avec ornements de retroussis: grenade, cor ou N couronné brodés en or, les épaulettes du grade, le hausse-col, le shako à garniture métallique dorée, bordé en haut d'un galon d'or de largeur variable selon les grades, 20, 25 et 30 pour les officiers subalternes, 35 pour les officiers supérieurs et les chefs de bataillon, les colonels ayant au dessous un second galon en or de 15 et les majors ce même galon en argent; l'aigrette pour les officiers des compagnies d'élite, le pompon lentille blanc pour les adjudants et le petit état-major, aux couleurs des compagnies pour les officiers de fusiliers, le pompon blanc en forme de carotte pour les officiers de l'état-major, le plumet tout blanc pour les colonels en premier et en second, moitié blanc en bas et rouge en haut pour les majors et entièrement rouge pour les chefs de bataillons, le baudrier porte-épée, le ceinturon de dessus avec plaque à N couronné et celui de dessous à crochet, l'épée ou le sabre, la dragonne, le mousqueton à baïonnette et une petite giberne pour les officiers de voltigeurs, les bottes à revers ou à l'écuyère, la redingote, le manteau-capote pour les officiers supérieurs, le bonnet de police, en forme de pokalem, à numéro brodé en or, le chapeau très simple sans floches ni cordonnets, les bas blancs unis et les souliers à boucles, portés en tenue de société avec la culotte blanche en basin uni ou en drap de coton l'été, en drap ou en casimir l'hiver, le pantalon bleu autorisé hors du service.

Dans l'équipement des officiers particuliers et des adjudants figurait un sac de campagne en cuir naturel dont le modèle, repris en 1817, figure planche 38.

Le harnachement des chevaux des officiers montés était celui que nous avons déjà décrit; la

housse et les chaperons étaient bordés d'un galon d'or de 50 mm. pour les officiers supérieurs. Les colonels et les majors ajoutaient un galon de 15 à l'intérieur. La housse ne portait ni numéro ni attribut.

Avant de terminer, nous croyons utile de décrire les insignes des différents grades.

Colonel: deux épaulettes semblables entièrement en or, avec deux rangs de franges en torsade.

Major: deux épaulettes semblables à celles du colonel, mais avec le corps en argent.

Chef de bataillon: à gauche, une épaulette semblable à celle du colonel, et à droite une contre-épaulette.

Capitaine: à gauche, une épaulette entièrement en or avec franges à graines d'épinard et à droite une contre-épaulette.

Lieutenant: mêmes épaulette à gauche et contre-épaulette à droite que le capitaine; une raie en soie ponceau traverse toute la longueur du corps.

Sous-lieutenant: mêmes épaulette et contre-épaulette que le lieutenant avec deux raies en soie ponceau sur le corps.

Adjudant-major: portait les épaulettes de son grade mais interverties, c'est-à-dire l'épaulette à droite et la contre-épaulette à gauche.

Colonel et major en second: épaulettes du colonel et du major avec raie en soie ponceau sur le corps.

Bien que cette disposition n'ait plus été réglementaire, les épaulettes et contre-épaulettes des lieutenants et sous-lieutenants ont pu être ornées sur le dessus de losanges simples ou doubles en soie ponceau. Cette disposition figure dans le manuscrit du règlement de 1812, qui reprenait ainsi une tradition de l'ancien régime.

Depuis longtemps, les épaulettes des lieutenants et des sous-lieutenants n'avaient plus les franges des rangées inférieures en soie ponceau; elles étaient entièrement en métal.

Les brides d'épaulettes étaient en galon d'or, sauf pour les majors qui les avaient en argent.

Le dessus des épaulettes des officiers supérieurs a pu être exécuté en broderie d'or; les tournantes, au nombre de trois, n'étaient pas spéciales aux officiers supérieurs car, vers la fin de l'Empire, presque toutes les épaulettes étaient ainsi faites; toutefois, les officiers subalternes ont pu n'avoir que deux tournantes.

L'adjudant-sous-officier portait une épaulette à gauche et une contre-épaulette à droite, à corps en soie ponceau traversé de deux raies en or, formant cinq raies d'égale largeur; les franges de l'épaulette composées de cinq rangs dont deux en or et trois en soie.

Après 1808, les adjudants ont souvent porté l'épaulette et la contre-épaulette en or à dessus traversé de deux bandes en soie ponceau; ils prirent l'habitude de les intervertir comme les adjudants-majors.

Le reste de leur tenue était à peu de choses près celui des sous-lieutenants moins le hausse-col et la dragonne en or. Faisant partie du petit état-major ils avaient le plumet ou le pompon blanc et portaient la canne.

L. ROUSSELOT.
Membre de « La Sabretache ».

TABLE DES FIGURES

1. Chef de bataillon, tenue de service, 1804-1806.
2. Officier de voltigeurs, en surtout, 1804-1806.
3. Officier de grenadiers, tenue de service, 1804-1810.
4. Officier de grenadiers, en redingote, en campagne, 1808.
5. Officier de voltigeurs, tenue de service, en surtout, 1809.
6. Officier de grenadiers du 22e, tenue de service, 1807-1808.
7. Officier en pèlerine, 1809.
8. Ceinturon de dessous, à crochet.
9. Epée réglementaire d'officier.
10. Sabre des officiers des compagnies d'élite.
11. Epée, modèle de transition.
12. Variante du sabre d'officier.
13. Détail d'une jugulaire d'officier, 1813, demi-grandeur.
14. Officier, en tenue de société.
15. Officier, petite tenue du matin, en redingote.
16. Major, tenue de service, 1808-1813.
17. Colonel, tenue de service, 1809.
18. Officier de fusiliers, tenue de campagne, 1813
19. Officier de fusiliers, tenue de service de la fin de l'Empire.

a, b, c, d, e, f, g, h, épaulettes de colonel, major, chef de bataillon, capitaine, capitaine adjudant-major, lieutenant, sous-lieutenant et adjudant sous-officier.

i, j, k, l, m, attributs de hausse col. — i et l, grandeur réelle.

Imprimerie des Orphelins d'Auteuil, Paris.